



*La maltraitance
envers les
aînés est
inacceptable!*

Vous avez le droit de vous sentir en sécurité chez vous et dans votre collectivité.

Qu'est-ce que la maltraitance envers les aînés?

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la maltraitance envers les aînés « consiste en un acte unique ou répété, ou en l'absence d'intervention appropriée, dans le cadre d'une relation censée être une relation de confiance, qui entraîne des blessures ou une détresse morale pour la personne [aînée] qui en est victime ».

Qui peut commettre de la maltraitance envers les aînés?

La maltraitance envers les aînés est généralement le fait de membres de la famille, mais aussi dans certains cas d'amis, d'aidants naturels ou de prestataires de services.

Signes d'alerte courants de la maltraitance envers un aîné

- Signes de dépression, de peur, d'anxiété, de repli sur lui-même ou de confusion
- Changements inexplicables de sa situation financière
- Blessures inexplicables
- Changement notable de comportement et d'apparence

Types de maltraitance envers les aînés

Certains types de maltraitance des aînés constituent un délit, d'autres non; cela peut être difficile à déterminer.



Violence physique

La violence physique est le fait de malmenier une personne aînée ou d'avoir un contact physique avec elle d'une manière qui l'intimide, qui lui cause une gêne physique, qui la fait souffrir ou qui la blesse.



Violence sexuelle

La violence sexuelle désigne tout geste à caractère sexuel envers une personne aînée et qui se déroule sans qu'elle en ait pleinement conscience et sans son libre consentement.



Exploitation financière

L'exploitation financière est l'utilisation illégale ou non autorisée des ressources financières d'un aîné au profit d'une autre personne.



Négligence

La négligence désigne l'incapacité ou le refus de répondre aux besoins fondamentaux d'un aîné, de manière intentionnelle ou non.



Violence psychologique

La violence psychologique désigne les actions verbales ou non verbales qui portent atteinte à la dignité d'un aîné et lui causent une souffrance mentale et émotionnelle. Ce type d'abus comprend notamment l'humiliation, l'intimidation, les menaces et les insultes.

Demandez de l'aide.

Appelez la Ligne d'aide en cas de violence familiale au 1 866 223 7775 pour obtenir soutien et orientation.

Appelez le 9-1-1 ou un détachement local de la GRC si vous ou un aîné que vous connaissez êtes en danger immédiat.

Communiquez avec la Société des aînés des TNO au 1 800 661 0878 ou au 867 920 7444 pour obtenir de plus amples renseignements sur l'organisation d'un atelier sur la création de collectivités plus sûres pour les aînés.

